

Affaire suivie par David NEDELEC
Tél. 02 48 27 80 77
david.nedelec@berrynumerique.fr
Réf. : DNE/D2024/024

Bourges, le 19 février 2024,

Objet : Arrêt des services Internet Wifimax sur le réseau atout18

Madame / Monsieur le Maire,

Le réseau Wifimax « atout18 » a été mis en place à l'initiative du Conseil départemental du Cher à partir de 2009. L'objectif du dispositif était alors d'apporter un accès Internet à haut débit dans les zones les plus mal desservies par le réseau téléphonique ADSL, via la technologie radio Wifimax. Ce projet a été mis en œuvre via une délégation de service public de 15 ans qui arrive à échéance fin 2024.

Depuis 2015, Berry Numérique, établissement public en charge de l'aménagement numérique du territoire, déploie la fibre optique sur tous les territoires du Cher. Ainsi, à fin 2023, 90% des locaux du Cher sont éligibles à la fibre optique et la couverture atteindra 100% d'ici la fin de l'année 2025.

Compte tenu de l'avancement du déploiement de la fibre optique et du faible nombre d'utilisateurs du réseau atout 18, il a été décidé de mettre progressivement un terme à ce dispositif.

Ainsi, il ne sera plus possible pour les opérateurs de commercialiser des offres de services à compter du mois de juin 2024 et **les services s'arrêteront au 30 novembre 2024**. Cela signifie qu'à cette date, l'intégralité des abonnements Wifimax encore actifs seront résiliés et les équipements du réseau seront arrêtés.

Une campagne d'information à destination des utilisateurs du service va être menée pour les informer de la fin du dispositif et les inviter à choisir une autre solution pour leur accès à Internet.

En cas de sollicitation par vos administrés, nous vous encourageons à les orienter vers le site d'éligibilité à la fibre accessible à l'adresse suivante : <https://berryfibreoptique.fr/> afin qu'ils entreprennent une migration vers la fibre.

Dans les rares cas où l'adresse ne serait pas encore éligible à la fibre optique, les solutions alternatives sont la 4G (via les réseaux mobiles, sous réserve de bonne couverture) ou les offres d'accès à Internet par satellite.

Pour faciliter la transition vers une autre technologie, et compte tenu de l'obsolescence des matériels, je vous précise que les abonnés au réseau radio n'ont plus à démonter et retourner leurs antennes Wifimax.

Les services de Berry Numérique restant à votre disposition pour vous fournir toute précision nécessaire, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Patrick BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

1^{ER} VICE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU CHER